



Les Verts | Alliance Libre Européenne au Parlement européen

*Les contacts
de l'eurodéputé*

Brussels

Parlement européen
ASP 08H154/Rue Wiertz
B- 1047 Brussels
Tél. 00 32 22 84 51 30
Fax 00 32 22 84 91 30
francois.alfonsi@europarl.europa.eu

Strasbourg

Parlement européen
Low T05084/BP 1024/F
Allée du Printemps
67070 Strasbourg Cédex
Tél. 00 33 3 88 17 51 30
Fax 00 33 3 88 17 91 30
francois.alfonsi@europarl.europa.eu

Aiacciu

6, rue Capitaine Livrelli
20000 Aiacciu
Tél. 00 33 4 95 27 91 40
Fax 00 33 4 95 52 96 83
Mob. 00 336 59 08 88 74
sangjulia@gmail.com

Bastia

5, Bld H. de Montera
20200 Bastia
Tél. 00 33 4 95 32 27 87
Fax 00 33 4 95 31 64 90
Mob. 00 336 81 58 36 29
fabiana.giovannini@gmail.com

Marseille

5, rue des 3 frères Barthélémy
13006 Marseille
Mob. 00 336 25 45 27 05
contact@r-p-s.info

www.e-f-a.org
www.europeecologie.eu



François Alfonsi député européen

Premier bilan après dix-huit mois de mandat

Élu au Parlement européen en juin 2009, sur la liste Europe Écologie qui a été la seule à permettre l'élection d'un parlementaire européen de Corse, je vous adresse ce document à propos des 18 mois de mandat écoulés depuis, afin que nous puissions en débattre, si vous le souhaitez, lors de réunions que je tiendrai dans les semaines à venir, en Corse et hors de Corse. Je vous rappelle que ma candidature avait résulté de l'accord trouvé entre les Verts et Régions et Peuples Solidaires* au sein d'Europe Écologie.
Cù tutta a mè amicizia. ●

François ALFONSI
Groupe Verts-ALE
au Parlement européen

*R&PS est en France la représentation du parti politique européen Alliance Libre Européenne (ALE). Le PNC est un des membres fondateurs de ces deux fédérations.

Ce mandat à temps plein m'a amené à renoncer à mon activité professionnelle car le travail parlementaire est passionnant, mais exigeant, et il demande de lui consacrer beaucoup de temps.

1/Le travail parlementaire proprement dit

Il s'agit de l'action qui participe directement aux décisions du Parlement européen, à savoir le vote des « directives », les lois européennes qui devront ensuite être transcrites dans le droit français, et le vote des « résolutions », les délibérations par lesquelles le Parlement exprime ses orientations politiques sur les sujets dont il se saisit.

Ce travail parlementaire se fait en trois étapes :

- lors des réunions des commissions organiques du Parlement, où, selon les compétences de la commission concernée, les députés issus de tous les groupes discutent sur le fond des différents sujets mis en débat. C'est dans ce cadre que les « compromis » sont discutés, et cette capacité à dégager des accords est souvent saluée comme une particularité, et une force, du Parlement européen. Je siège dans deux commissions : la Commission du Développement Régional, au sein de laquelle je coordonne l'action de notre groupe, et la Commission du Budget.
- en réunions du groupe Verts-ALE, durant lesquelles nous débattons de nos positions sur les différents sujets proposés à l'ordre du jour du Parlement. Le groupe Verts-ALE compte 55 membres, dont 7 sont issus des rangs de l'ALE. Ces réunions arrêtent les consignes de vote du groupe, répartissent les temps d'intervention, etc. Elles valident ou refusent, cela arrive parfois, les compromis négociés par les élus au sein de leurs commissions.
- En sessions plénières, généralement tenues à Strasbourg une semaine par mois (les trois autres

L'Alliance libre européenne

L'Alliance Libre Européenne est un des neuf partis politiques européens reconnus par les institutions européennes.

Il a été fondé en 1979 par différents partis nationalistes/indépendantistes au sein de l'union européenne. Il regroupe actuellement 43 partis membres du Pays Basque, des îles Åland, de Sardaigne, du Sud-Tyrol, du Val d'Aoste, de Corse, d'Écosse du Pays de Galles...

7 députés européens sont affiliés à l'ALE : François Alfonsi (Corse), Ian Hudghton et Alyn Smith (Écosse) ; Jill Evans (Pays de Galles), Tatjana Zdanoka (russophones de Lettonie), Frieda Brepoels (Flandres) et Oriol Junqueras (Catalogne).

Les 7 députés de l'ALE siègent avec les députés écologistes européens, et quelques députés alternatifs, au sein du groupe Verts-ALE qui est le 4^e groupe du Parlement européen. ●



La codécision

Les « lois européennes », appelées directives, sont votées dans les domaines délégués par les États à travers les traités en vigueur. Cela correspond à un vaste champ de compétences puisque les 3/4 du travail des Parlements nationaux consiste à transposer dans le droit national les directives européennes.

Jusqu'au traité de Lisbonne, le Parlement européen n'avait le plus souvent qu'un avis consultatif. Depuis décembre 2009, son pouvoir de codécision est largement étendu. Il s'applique à des domaines essentiels comme le budget, la politique régionale, l'agriculture, la pêche, le droit des consommateurs, etc.

Le Parlement délibère sur les projets de directives établis par la Commission Barroso, qui est l'équivalent d'un gouvernement de l'Europe. Une seconde instance délibère également, le Conseil, représentant les 27 États membres.

En cas de désaccord, le Parlement est saisi en seconde lecture, et il peut alors rejeter le texte proposé. Cette décision est définitive. Ainsi en 2010 :

- le Parlement a bloqué, afin de mieux garantir les libertés individuelles, les accords « SWIFT » passés entre la Commission et les USA sur la communication des données personnelles aux services antiterroristes américains.
- il a rejeté la légalisation de la thrombine, sorte de « colle à viande », utilisée par les industriels pour « recomposer » des steaks à partir des chutes de découpe ;
- il a bloqué la nomination de la Commissaire bulgare proposée pour le portefeuille des Droits de l'Homme, obligeant le gouvernement bulgare à choisir un autre Commissaire. ●

semaines, le Parlement est à Bruxelles), ont lieu les interventions « officielles » sur les sujets mis en débat, et les votes eux-mêmes. Seuls les votes physiques sont admis, ce qui rend la présence effective indispensable.

2/Le contexte politique actuel

Le travail parlementaire de la période actuelle est d'une grande importance pour l'avenir. En effet, les politiques européennes sont pour la plupart définies sous la forme d'une programmation pluri-annuelle de sept années. Ainsi, actuellement, l'Europe applique le « cadre financier pluriannuel » 2007-2013, voté en 2006, puis décliné par autant de « programmes opérationnels » qu'il y a de régions européennes. Le travail parlementaire pour préparer la période à venir (2014-2020) vient donc de démarrer.

La stratégie partagée par l'ensemble des députés est de faire peser le Parlement européen, et ses nouvelles compétences issues du Traité de Lisbonne, qui est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, en amont de toute proposition de la Commission Barroso qui est en quelque sorte le « gouvernement de l'Europe ». Le projet de la Commission pour 2014-2020 sera présenté en juin 2011. Nous cherchons à faire entendre les positions du Parlement le plus en amont possible afin d'influencer le futur projet qui sera mis en débat.

Les pouvoirs du Parlement sont en effet bien plus importants depuis que le traité de Lisbonne est entré en vigueur. Sur de nombreuses compétences, et notamment celles des commissions où je siège,

Une résolution pour les îles

Votée en septembre 2010, une résolution commune à six groupes parlementaires a été déposée et votée par le Parlement européen. J'en ai été le signataire pour notre groupe.

Cette résolution s'appuie sur le Traité de Lisbonne qui ajoute la « cohésion territoriale » aux objectifs de cohésion économique et sociale et qui, dans son article 174, demande « qu'une attention particulière soit apportée aux [...] régions les plus septentrionales à très faible densité de population et aux régions insulaires, transfrontalières et montagneuses. »

Le Parlement demande à la Commission que ces régions puissent « bénéficier d'un régime spécifique [...] pendant la prochaine période de programmation. » ●

Développement Régional et Budget, le Parlement a un pouvoir de codécision (voir ci-contre). Cela concerne aussi d'autres grands sujets comme l'agriculture.

Notre stratégie consiste à faire adopter sur ces sujets des résolutions par le Parlement dont les Commissaires concernés devront nécessairement tenir compte au moment de proposer leurs projets pour 2014-2020. Ainsi la résolution sur les îles, les régions montagneuses et les zones à très faible densité, dont j'ai été un des signataires, a été votée le 22 septembre 2010. Ainsi également la résolution sur l'agriculture dont José Bové a été le rapporteur.

Nous défendons par ailleurs d'importantes priorités politiques pour la future période de programmation 2014-2020 des crédits européens, celle qui prendra la suite de la période en cours 2007-2013. Parmi elles, nous voulons obtenir des sources de financement directes de l'Union européenne, indépendantes du « bon vouloir » des États. Nos propositions sont aussi « programmatiques » pour que les futurs programmes intègrent nos priorités : lutte contre le réchauffement climatique, intégration de la valorisation du « patrimoine culturel vivant » dans les axes de développement, etc. Je siége aussi au nom du groupe dans la « commission *ad hoc* » mise en place par le Parlement pour peser sur ces orientations, commission temporaire qui siègera jusqu'à juin 2011.

3/ Les autres activités parlementaires

Il s'agit d'abord de la représentation du Parlement européen dans des instances internationales. Chaque fois que l'Union européenne passe un accord de coopération avec un pays, ou un groupe de pays, une « Assemblée Parlementaire Conjointe » est instituée entre députés européens et députés du ou des pays concernés. Ainsi, je représente mon groupe (avec Eva Joly, Michèle Rivasi et deux autres députées hollandaise et belge) au sein de la délégation « Afrique-Caraïbe-Pacifique » qui supervise la convention de Cotonou passée entre l'UE et les pays les plus pauvres de la planète. Au moins deux réunions annuelles, une en Afrique, l'autre en Europe, en général avec des déplacements très lointains.

Je suis également délégué par le groupe pour représenter le Parlement européen au sein de l'Union pour la Méditerranée. Ce « grand machin » a été créé en grandes pompes par Nicolas Sarkozy quand la France exerçait la présidence tournante de l'Union européenne. Il était depuis tombé en pleine léthargie, jusqu'à ce que les récents événements en Tunisie et en Égypte ne viennent relancer son intérêt. D'autre part, afin de susciter davantage l'engagement de l'Europe en faveur des enjeux relatifs à la Méditerranée, un rapport sur « la stratégie de développement régional de l'UE pour la Méditerranée » a été proposé à l'initiative du groupe Verts-ALE au sein de la Commission de Développement Régional du Parlement, dont je serai le rapporteur.



Conférence de presse avec Bairbre de Brun, députée irlandaise du Sinu Fein, et Niko Moreno, représentant de la gauche indépendantiste basque.

Euskadi

L'Union européenne a été un partenaire actif du processus de paix en Irlande du Nord et nous voulons qu'elle s'implique aussi au Pays Basque.

En effet la situation en Euskadi menace les fondements démocratiques au cœur même de l'Europe, par l'action de violence politique d'ETA, et aussi par la répression politique à l'encontre du nationalisme basque.

Ainsi le quotidien *Egunkaria* a été interdit alors que toutes les incriminations de ses dirigeants ont été annulées après trois ans de procédure. J'ai dénoncé en conférence de presse avec son directeur de publication cette atteinte à la liberté de la presse.

Autre exemple : la gauche nationaliste basque se voit interdire toute participation à des élections et ses électeurs sont privés d'expression démocratique. Au dernier scrutin il y a eu 100 000 votes nuls au Pays Basque !

Avec le Basque Friendship, nous avons appuyé toutes les initiatives pour que ETA décide enfin l'abandon du recours à la violence. Et nous donnons une tribune à la gauche abertzale pour soulever la chape de plomb que la classe politique espagnole fait peser sur la question basque. ●

Solidarité des nations sans État

À l'Union européenne, il y a la possibilité de créer des « Intergroupes » qui rassemblent les députés de bords différents, mais partageant un même centre d'intérêt. Ainsi « l'Intergroupe des Communautés Nationales et des Cultures Traditionnelles » réunit une quarantaine de députés issus des territoires concernés : Hongrois de Slovaquie ou de Roumanie, Catalans, Basques, Ecossois, Gallois, Suédophone de Finlande, Flamand, Russophone de Lettonie, Tyroliens d'Italie, ... et moi-même pour la Corse. À travers un tel intergroupe peuvent s'engager des actions de lobbying « transversales » au sein de tous les groupes.



La forte délégation parlementaire dépêchée en Nouvelle Calédonie en soutien au responsable syndical kanak a fait pencher la balance en faveur de sa libération dans la semaine qui a suivi. De gauche à droite, François Alfonsi, Jean Dessessard (sénateur), Karrima Delli (députée européenne), Alima Boumediene (sénateure) et José Bové (député européen).

Par ailleurs, des initiatives importantes se concrétisent par l'existence de « Friendships » (groupes de soutien) qui sont des groupes informels de députés mobilisés par un même objet. Ainsi le « Basque Friendship », créé en 2006, et qui, avec l'actualité récente, prend une grande importance, ou le « Friendship berbère » dont j'ai pris l'initiative en 2009 pour faire connaître et soutenir la cause amazigh qui est totalement méconnue en Europe.

Cette action de solidarité internationale pour les droits des peuples est un engagement fondateur pour l'Alliance Libre Européenne. Chaque fois que Nelly Maes ou les autres députés de l'ALE sont venus en Corse, ou auprès des autres organisations de R&PS, durant ces vingt-cinq dernières années, nous avons énormément apprécié leur disponibilité. Je fais en sorte à présent d'avoir la même disponibilité en retour. Durant ces 18 mois donc, j'ai participé à de nombreux débats et conférences, à l'invitation de partis de l'ALE, ou de fondations qui leur sont proches, ou d'organismes que nous soutenons, comme par exemple le réseau de soutien aux langues minoritaires NPLD, ce qui amène à de très nombreux déplacements : Bretagne, Savoie, Barcelone, Tirol, Pays Basque, Villanova-de-Magelona, Florence, Berne, Edimbourg, Riga, Marseille, Venise, etc.

Le plus spectaculaire de ces déplacements s'est déroulé en Nouvelle Calédonie où nous nous sommes rendus avec José Bové et Karrima Delli, et deux sénateurs verts – Jean Desessard et Alima Boumediene – en solidarité avec un dirigeant kanak condamné à passer 21 mois en prison pour des faits relevant de son combat syndical. Sur place, nous avons procédé à une inspection de la prison de Nouméa comme nous y autorise la loi*, et nous avons assisté à l'audience du Tribunal où il comparaisait, avec un grand écho médiatique. Il a été libéré la semaine qui a suivi, à l'issue du délibéré.

* Cette possibilité peut bien sûr s'appliquer à la Corse. J'ai fait connaître ma totale disponibilité pour cela aux associations de soutien aux prisonniers, ainsi qu'à la Ligue des droits de l'Homme.

Les priorités du mandat

Première priorité : faciliter la « visibilité » de la Corse, et du combat pour la Nation corse en Europe. Mon élection au Parlement européen est pour cela une véritable opportunité qui permet une action au quotidien, par l'échange avec les députés de toutes nationalités. Ce qui est bien sûr lié à une présence assidue à laquelle je m'astreins. Parmi les possibilités ouvertes à chaque député européen, il y a la mise à disposition, à proximité immédiate de l'hémicycle de Strasbourg, d'un espace d'exposition d'œuvres d'art. J'ai saisi cette opportunité pour présenter l'exposition « Culori d'Umani » réalisée par l'Association pour une Fondation de Corse portée par Jean-François Bernardini et les Muvrini. Le succès de cette manifestation centrée sur la « l'identité et la solidarité corse », agrémentée d'une présentation du « cantu in paghjella », avec la participation de nombreux parlementaires européens, a largement participé à cet objectif.

Deuxième priorité : les « langues minoritaires ». La situation actuelle est très préoccupante : crédits en baisse, totale liberté pour les États d'agir à leur guise, retrait ostensible de la Commission sur ces questions. Les députés de l'ALE ont organisé un colloque en mars 2010 au sein du Parlement auquel de fortes délégations venues de Corse et des autres régions R&PS ont participé. Ce Colloque a été prolongé par la rédaction d'un projet de résolution que j'ai soumis à l'intergroupe des communautés nationales et des langues traditionnelles qui l'a soutenu à l'unanimité. Il se mobilise depuis pour que ce texte se concrétise sous la forme d'une résolution votée par le Parlement européen, avec pour objectif de « cadrer » sur ces questions les débats à venir sur les orientations de l'Union européenne d'ici 2020.



Impact très positif pour l'image de la Corse et de sa culture lors de l'exposition I Culori d'Umani à Strasbourg le 21 janvier, à proximité de l'hémicycle. Ici, lors de l'exposition avec Jean-François Bernardini et les autres chanteurs de paghjella.

Dans la politique de cohésion européenne, j'ai proposé un « objectif intermédiaire » dont pourraient bénéficier les régions encore à l'écart du développement, comme l'est la Corse, ainsi que bien d'autres régions.

C'est en délégation d'élus de différents groupes que nous avons rencontré la Présidente allemande de la Commission Culture du Parlement et obtenu son accord pour que soit inscrit un rapport autour de ce thème à l'agenda du Parlement. L'intergroupe a également déposé des amendements au budget en faveur de langues « non officielles » d'Europe. Ils ont été votés. Et j'essaie par ailleurs de déstabiliser la position très en retrait de la Commission, en relayant certains dossiers, afin d'obtenir progressivement un meilleur soutien de sa part.

Je participe également à « l'intergroupe des Iles, des régions montagneuses et des régions faiblement peuplées », qui concerne bien sûr la Corse, mais aussi l'essentiel des régions R&PS (Savoie, Catalogne, Pays Basque, Massif Occitan, Pyrénées et Alpes occidentales, et aussi Bretagne en tant que région maritime périphérique). Cet intergroupe a eu à son actif le vote à une très large majorité d'une résolution à ce sujet par le Parlement.

Autre priorité, le développement régional, pour faire en sorte que les futures orientations de l'Union

soient ambitieuses, réellement régionales et non déléguées aux États, et adaptées aux besoins des Régions qui ont le plus de difficultés, et dont la Corse fait partie. Actuellement, la politique européenne ne connaît que deux catégories: les régions très pauvres, dites d'objectif 1, en général celles des pays de l'Est, qui sont très largement soutenues, et les autres, dites d'objectif 2. Cet « objectif 2 » ne fait pas de différence entre les régions les plus riches, et les régions encore à l'écart du développement comme la Corse et bien d'autres. D'où la proposition que j'ai portée auprès du groupe Verts-ALE et de la Commission de Développement Régional, puis en séance plénière, d'instaurer un « objectif intermédiaire » proposant des règles adaptées et des crédits suffisants pour les programmes opérationnels de ces régions. Cette question est actuellement en débat. Nous avons reçu le soutien du Commissaire Européen, un autrichien, Johannès Hahn. C'est déjà un grand pas. Un « lobbying » est en cours, en collaboration avec l'Assemblée de Corse et plusieurs régions intéressées, pour faire « basculer » une position française pour l'instant hésitante. Au sein du Parlement, le vote n'est pas gagné d'avance! Les socialistes ont formé dans un premier temps un « bloc du refus », mais nous recevons des soutiens grandissants, et le plus grand groupe, la droite, est coupé en deux. C'est un débat très important pour l'avenir. Il exige une forte mobilisation.

J'ai régulièrement apporté le soutien de notre groupe aux **propositions pour développer les « macrorégions »**, c'est-à-dire des espaces structurés autour de bassins de vie de grande dimension, associant des régions de l'Union et des régions du « voisinage », c'est-à-dire hors de l'Union européenne. Au sein de ces macrorégions peuvent se construire des solidarités, des plans d'ensemble pour les transports, pour la gestion de l'environnement, pour la biodiversité, etc. Une « macrorégion Baltique » a vu le jour et se développe. Le même projet en Méditerranée occidentale intéresse bien sûr la Corse, tandis que la Bretagne, par exemple, aspire à la création d'une macrorégion de l'Arc atlantique.

Ces quelques exemples illustrent une « donne politique » dont il faut avoir conscience: en 2014, quand le prochain exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse prendra ses fonctions, les « jeux seront faits » pour ce qui est de l'essentiel des politiques européennes d'ici 2020. Aussi, j'ai proposé de renforcer nos collaborations avec ceux qui ont aujourd'hui la responsabilité des affaires de la Corse. La réponse que j'ai reçue a été favorable et les choses se mettent en place, tant avec l'Assemblée de Corse qu'avec les autres organismes concernés: chambre d'agriculture, associations pour la langue corse, etc.

Langue bretonne La Commissaire européenne interpellée

Mme Vassiliou est Commissaire à l'éducation, la culture, le multilinguisme et la jeunesse. Je l'ai interpellée sur le refus opposé par la Commission à un éditeur breton dont le projet de traduire en breton l'œuvre de Shakespeare est éligible au programme européen de soutien à la diffusion des grands auteurs européens dans toutes les langues de l'Union.

Mais cette subvention lui a été refusée car « la langue bretonne [n'a pas] le statut de langue officielle de la République française ». Et cela contrairement « au basque ou au catalan qui sont reconnus par la Constitution espagnole comme des langues officielles ».

J'ai réagi par un courrier officiel soulignant qu'il y a ainsi de la part de l'Union européenne « non assistance à culture en danger » et souligné que par sa réponse, elle exerçait une discrimination manifeste entre les citoyens européens dans la mesure où la Commission, selon les pays, décide, ou non, d'attribuer une aide à une langue menacée; le comble de l'arbitraire étant atteint dans la mesure où une même langue, le basque ou le catalan, pourra être aidée, ou pas, selon que l'éditeur réside à San Sebastian ou Biarritz, ou bien à Barcelone ou Perpignan.

Échange de courriers, suivi d'un rendez-vous durant lesquels les « blocages français » sont mis au pilori, puis nouveau courrier, et nouveau contact, etc. ●



François Alfonsi et Michèle Rivasi, tous deux très offensifs pour soutenir le combat contre l'utilisation du fioul lourd pour les futures centrales électriques corse.

Le soutien aux acteurs de la vie publique, en Corse et ailleurs

Un dossier a été au cœur de la période écoulée, celui des centrales EDF au fioul lourd, dossier suivi avec Michèle Rivasi, elle aussi totalement mobilisée par cette question. En tant que parlementaires européens, nous avons rencontré avant l'été le n° 2 de la Direction Energie, et obtenu son intervention auprès des directions d'EDF, notamment un de ses plus hauts dirigeants rencontré ensemble à Bruxelles, et du Ministère concerné. Pour l'Europe, il est inadmissible que le monopole d'EDF en Corse condamne la Corse au fioul lourd ! Grâce à ce soutien, nous avons rencontré la haute direction « opérationnelle » EDF à Paris en juillet. L'option fioul léger s'est ainsi faite entendre au plus haut niveau, contrariant l'action de l'État qui voulait, et veut encore imposer le fioul lourd. Durant l'automne, avec le député UMP de la circonscription de Bastia, Sauveur Gandolfi-Scheit, lui-même sensibilisé par le corps médical dont il fait partie, nous avons obtenu audience du Ministre alors en exercice, Jean Louis Borloo, et arraché que l'option fioul léger soit envisagée réellement, et les études immédiatement lancées et non au bout de trois années de fonctionnement comme stipulé dans l'arrêté préfectoral. Lors du remaniement ministériel, cet engagement avait été « oublié ». Notre protestation vigoureuse conjointe auprès de Nathalie Kosciuzko-Morizet, Ministre de l'environnement, et d'Eric Besson, Ministre de l'industrie, a rétabli cet engagement. Manifestement l'État et EDF n'agissent qu'à contrecœur et n'ont aucune intention de donner suite aux demandes de la Corse. Notre action au Parlement européen ne sera pas de trop pour espérer gagner ce combat.

En lien avec la lutte contre le fioul lourd, j'ai sollicité la Commission par une question écrite sur le GALSI. La réponse favorable est venue conforter le dossier au niveau de l'Europe dès l'instant qu'il sera officiellement lancé.

À deux reprises, des questions écrites conjointes ont été déposées avec Giommaria Uggias, seul député européen élu en Sardaigne, à propos de la circulation des navires chargés de matières dangereuses dans

les Bouches de Bonifaziu. La Commission a d'abord « botté en touche », puis assuré soutenir les démarches françaises et italiennes menées dans ce sens.

La maladie de la châtaigneraie (propagation du cynips, parasite du châtaignier) qui avait contaminé les régions castanéicoles en Italie et en France a été plus vite que notre demande de faire en sorte d'interdire toute importation de plants en Corse, de façon à profiter de l'avantage de l'insularité. Cependant, ces interventions, et les contacts établis avec les casténéculteurs, ont permis d'engager un dialogue en vue de développer les moyens de lutter contre sa propagation. Je suis intervenu également pour accélérer l'accord officiel sur l'AOC farine de châtaigne de Corse.

Contact a été pris avec les députés qui ont rédigé à l'Assemblée nationale un projet de loi sur les langues régionales, afin d'opérer une jonction des démarches avec celle que j'anime au Parlement européen. Mais le gouvernement, et en particulier Frédéric Mitterrand, affiche une réelle hostilité.

Aussi, pour soutenir un maire de la banlieue de Montpellier que la justice a condamné pour avoir apposé des panneaux bilingues, je suis intervenu dans le cadre de la manifestation de soutien à la langue occitane organisée en réaction à ce jugement jacobin et totalitaire.

Une réunion présentant la loi catalane, c'est-à-dire votée par le Parlement de Catalogne, pour officialiser l'occitan parlé dans le Val d'Aran, a été tenue à Marseille en présence de la Conseillère qui en avait fait le rapport devant la Generalitat (Parlement autonome catalan).

Par ailleurs, la Collectivité territoriale de Corse a adhéré au réseau européen NPLD de défense des langues régionales et minoritaires. D'autres régions « R&PS » devraient suivre prochainement. ●

Vilanòva-de-Magalona Contre le système jacobin

J'ai apporté mon soutien apporté avec Catherine Grèze au Maire de Vilanòva De Magalona qu'un tribunal de Montpellier vient de condamner pour avoir signalé l'entrée de sa ville en langue occitane. Et tout cela au nom du code de la route ! En effet, selon le juge « les panneaux en cause nuisent à la clarté de l'information que requiert l'obligation de prudence et de sécurité s'imposant à tout usager de la route s'engageant dans une agglomération ». Les langues régionales ennemies de la sécurité routière, fallait y penser ! ●

